

Liberté Égalité Fraternité

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : VAUDELIN Gilles Téléphone : 04 75 41 84 66 Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

V/Réf:

Affaire suivie par : Charlotte CARTA

N/Réf: GV/LB 2024-003 L.





Madame Le Maire Hôtel de Ville 1 place de la Mairie

26780 MALATAVERNE

Valence, le 25 janvier 2024

Objet : PLU\_modification Commune de Malataverne

Madame Le Maire,

Par courrier reçu le 11 décembre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la modification n°2 du PLU sur la commune de Malataverne.

La commune de Malataverne est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) / des Appellations d'Origine Protégée (AOP) "Grignan-les-Adhémar", "Picodon".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Thym de Provence", "Volailles de la Drôme", "Miel de Provence", "Ail de la Drôme", "Pintadeau de la Drôme", "Comtés Rhodaniens", "Méditerranée", "Drôme".

La modification envisagée est engagée pour adapter la règle de la hauteur maximale des constructions dans la zone Ui.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur l'agriculture et a fortiori sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,

La Déléguée Territoriale

Valérie KELLER

17 rue Jacquard ZI Les Auréats 26000 VALENCE Tél. 04 75 41 06 37

Copie : DDT 26 - service aménagement du territoire et risques - pôle planification- 4 place Laennec-BP 1013- 26015 VALENCE cedex